ALPES DE HAUTE PROVENCE

05130 - COMMUNE DE

VENTEROL

Conseil municipal du lundi **26 octobre** 2026

séance publique à la mairie | Convoqué le 20 octobre 2026 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (9) : Mmes Régine DE LUCA [**rD**], Martine DA SILVA [**mD**], Elodie FIORELLA [**eF**], Simone AUDOLI-TISON [**sT**] (secrétaire de séance), Mrs Guy ALBRAND [**gA**] , Yannick TAIX [**yT**] , Emmanuel GHIOTTI [**eG**], Michel PHILIP [**mP**], Bernard RENOY [**bR**]

Absent, Excusés (1) : Nathalie UBAUD [**nU**], proc à Régine DE LUCA [**rD**]

1. Achat d'un garage aux Gaillaches.

Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section A N°943 d'une superficie de 55 ca et la parcelle section A N°727 d'une superficie de 2 a 48 ca au prix total de 10 000 € et autorise le maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toute pièce afférente à cet achat.

Vote unanimité (10 pour)

2. Budget Eau : DM2.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
7011	Eau	1 000	0
011 - 618	Divers	0	800
014-701249	Reversement Redevance ADE	0	200
TOTAL FONCT		**1 000**	**1 000**
TOTAL		**1 000**	**1 000**

Vote unanimité (10 pour)

3. Budget eau : admissions en non-valeur.

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
Réf : R-1-132 de l'exercice 2023, Taxe pollution domestique, montant : 0,10 €
Réf : R-1-65 de l'exercice 2024, Consommation d'eau, montant : 0,20 €
Réf : R-1-132 de l'exercice 2023, Consommation d'eau, montant : 0,36 €

Réf : R-1-16 de l'exercice 2023, Taxe pollution domestique, montant : 5,32 €
Réf : R-2-147 de l'exercice 2022, Taxe pollution domestique, montant : 12,04 €
Réf : R-1-16 de l'exercice 2023, Consommation d'eau, montant : 20,34 €
Réf : R-2-147 de l'exercice 2022, Consommation d'eau, montant : 46,03 €
Soit un total de 84,39 €

Et refuse l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
Réf : R-1-70 de l'exercice 2024, Taxe pollution domestique, montant : 1,16 €
Réf : R-1-70 de l'exercice 2024, Consommation d'eau, montant : 4,28 €
Réf : R-2-77 de l'exercice 2022, Taxe pollution domestique, montant : 18,20 €
Réf : R-2-77 de l'exercice 2022, Consommation d'eau, montant : 69,58 €
Soit un total de 93,22 €
Les dettes ayant été réglées depuis.

Vote unanimité (10 pour)

4. Budget commune : admissions en non-valeur.

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
Réf : R-7-77 de l'exercice 2024, Cantine scolaire : 25,30 €

Et refuse l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
Titre 6 de l'exercice 2024, Loyer, montant : 61,37 €
Titre 26 de l'exercice 2024, Loyer, montant : 120,00 €
Titre 45 de l'exercice 2024, Loyer, montant : 120,00 €
Titre 15 de l'exercice 2024, Loyer, montant : 120,00 €
Soit un total de 421,37 €

5. Tarifs de la location du Foyer de ski.

Le conseil municipal décide des tarifs de location du Foyer de ski qui seront les suivants à compter du 1er janvier 2027 :

- Location pour les habitants de la commune : 100 €
- Caution : 1 000 €

Vote unanimité (10 pour)

Questions diverses.

Terrain aux Tourniaires : le deuxième terrain aux Tourniaires va être mis en agences.
Maison Vierre : elle a été bâchée, des demandes de subvention vont être faites pour la reconstruire.
Affouage : les lots ont été distribués.
Plan Communal de Sauvegarde : il est terminé.
Matériel informatique : une réflexion est en cours concernant la location ou l'achat du matériel informatique